

**Fiche méthode 421** – La Prévention Médicale

"Echelle de gravité en matière d'événements indésirables associés aux soins"

**Niveau de gravité**

Niveau de gravité	Impact sur l'organisation (prise en charge, service, établissement)	Impact sur les biens matériels et l'environnement. Pertes financières	Impact sur la sécurité des personnes	Conduites à tenir
<b>1 Mineure</b>	<b>Effet négligeable sur la réalisation de la mission</b>			<b>Événement indésirable non grave</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Archivage</li> <li>• Alimentation du tableau de bord annuel</li> <li>• Discussion périodique (trimestrielle)</li> <li>• Enquête de prévalence tous les 2 ans</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission réalisée sans impact (pas de perte de temps).</li> <li>• Indisponibilité des ressources mais avec solution alternative immédiatement disponible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction ou disparition d'un bien d'une valeur &lt; à 10 euros.</li> <li>• Perte financière &lt; à 10 euros.</li> </ul>	Néant	
<b>2 Significative</b>	<b>Impact sur la performance de la mission (partiellement réalisée) (retardée, solution dégradée, perte financière modérée)</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission réalisée mais par la mise en place d'une solution dégradée.</li> <li>• Indisponibilité des ressources entraînant un retard de la mission compris entre 1 et 2 heures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction ou disparition d'un bien d'une valeur comprise entre 10 et 100 euros.</li> <li>• Perte financière entre 10 et 100 euros.</li> </ul>	Néant	
<b>3 Majeure</b>	<b>Impact sur la performance de la mission (échec de la mission)</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission réalisée partiellement ou non réalisée.</li> <li>• Indisponibilité des ressources entraînant un retard de la mission compris entre 2 et 24 heures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction ou disparition d'un bien d'une valeur comprise entre 100 et 5 000 euros.</li> <li>• Perte financière entre 100 et 5 000 euros.</li> </ul>	Néant	
<b>4 Critique</b>	<b>Impact réversible sur la sécurité des personnes, des biens ou de l'établissement (échec de la mission)</b>			<b>Événement indésirable grave</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse sous 15 jours</li> <li>• Anonymisation</li> <li>• Propositions</li> <li>• Information de la commission GDR</li> <li>• Information de la CME et/ou du CHSCT</li> <li>• déclaration sur la plateforme nationale selon la nature de l'événement</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction ou disparition d'un bien de valeur comprise entre 5 000 et 10 000 euros.</li> <li>• Perte financière entre 5 000 et 10 000 euros.</li> </ul>	Événement ou défaut de prise en charge avec atteinte physique ou psychologique réversible.	
<b>5 Catastrophique</b>	<b>Impact irréversible sur la sécurité des personnes, des biens ou de l'établissement (échec de la mission)</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction ou disparition d'un bien &gt; à 100 000 euros.</li> <li>• Perte financière &gt; à 100 000 euros.</li> </ul>	Événement ou défaut de prise en charge avec atteinte physique ou psychologique non réversible pouvant aller jusqu'au décès.	

(1) Ou encore "presque accident", "échappée belle" selon le vocable québécois, voire "événement porteur de risque" (EPR), terme utilisé dans le cadre de la démarche volontaire d'accréditation des médecins avec pratiques à risques (21 spécialités concernées).